THE SUSPENSE FILE

A REPORT TO THE

MINISTER OF NATIONAL HEALTH AND WELFARE

FROM THE

CANADA PENSION PLAN ADVISORY BOARD

MAY 1989

90-02974/

FOREWORD

The Canada Pension Plan Advisory Board is a statutory body whose members are private citizens appointed to represent employees, employers, self-employed persons and the public. Its role is to review the operation of the Canada Pension Plan (CPP), the state of the Canada Pension Plan Investment Fund and the adequacy of coverage and benefits payable under the Plan.

In keeping with its mandate, the Advisory Board has submitted to me this report entitled Suspense File. The report is the result of an exhaustive study of the Record of Earnings section of the CPP which maintains records of all contributions towards benefit entitlement made by contributors to the Plan.

The Committee acknowledges the co-operation of officials from the Departments of Supply and Services, Revenue Canada (Taxation) and Employment and Immigration Canada, as well as the CPP/QPP Administrations and the United States Social Security Administration, in making possible their search for existing problems and in responding to their recommendations.

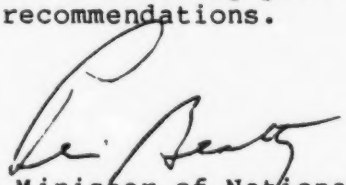

The Minister of National
Health and Welfare

Canada Pension Plan advisory board
Régime de pensions du Canada conseil consultatif

The Honourable Perrin Beatty, P.C., M.P.,
Minister of National Health and Welfare,
House of Commons,
OTTAWA, Ontario.
K1A 0A6

Dear Mr. Beatty:

A Committee of the Canada Pension Plan (CPP) Advisory Board completed an exhaustive study on ways of reducing or overcoming the existence of the "Suspense File" in the Record of Earnings section of the CPP.

I am pleased to attach this report entitled the Suspense File which was adopted by the Advisory Board at its fortieth meeting on May 18 and 19, 1989.

Yours sincerely,

Louis Erlichman
Chairman

Attach.

Brooke Claxton Bldg.,
15th Floor,
Tunney's Pasture,
Ottawa, K1A 0L4

Imm. Brooke Claxton,
15e étage
Parc Tunney,
Ottawa, K1A 0L4

ISP 96 (1-87)

BACKGROUND INFORMATION

The Canada Pension Plan (CPP) became effective on January 1, 1966. With few exceptions, all persons working in Canada make regular contributions to the Plan and may eventually receive one or more benefits under the Plan. Eligibility for benefits and the amount of those benefits is determined by the number and amount of contributions a contributor makes to the Plan.

Health and Welfare Canada (HWC) has primary responsibility for the administration of the CPP and it is supported by remunerated services provided by other government departments and agencies, such as, Employment and Immigration Canada (EIC), Revenue Canada (Taxation) (RCT) and the Department of Supply and Services (DSS).

The Employment and Immigration Central Index Division is responsible for the issuance and validation of Social Insurance Numbers. Revenue Canada (Taxation) is responsible for the collection of CPP contributions. As well, it forwards information about earnings and contributions (recorded on employee T-4 supplementaries and self-employed person's T-1s) to DSS to determine whether the data recorded on T-4s and T-1s correctly identify the contributor by both correct name and a valid social insurance number (SIN). Following this process, DSS transmits all valid contributions to HWC to be posted in the master file of the CPP Record of Earnings. Incorrect contributor information, such as a SIN that does not match the contributor's name, is rejected and placed in the "Suspense File".

The CPP "Record of Earnings" is where records are maintained under a contributor's SIN and surname which contains a record of yearly pensionable earnings and contributions to the CPP or Quebec Pension Plan (QPP). This information is used to determine if a contributor and his/her dependents are eligible for benefits under the Plan.

The incorrect information rejected by the system is placed in the T-4 Suspense File which contains T-4 earnings and contributions information which cannot be recorded in a contributor's account because the name on the T-4 supplementary filed by the employer does not validate with the SIN shown on the T-4 slip. The T-4 Residual File

contains earnings and contributions which cannot be posted to a contributor's account because the T-4 supplementary slip provided by the employer has an invalid SIN or no SIN at all. The T-1 Suspense File contains incorrect information on earnings and contributions from self-employed contributors.

Since the inception of the CPP there have been over 308 million postings to the record of earnings and only 8.5 million or 2.7% are contained in all suspense files. However, the CPP Advisory Board members believe that even if the percentage of postings on all suspense files is relatively low, it is the duty of the CPP to ensure that every contributor to the fund receives 100% of benefit entitlement (which is determined by the number and amount of contributions to the Plan - improperly recorded contributions could reduce entitlement). It is for this reason that the Committee on the Suspense File was struck to identify the problems surrounding this issue and to propose corrective measures to reduce the size of all suspense files.

Report of the Committee on the "Suspense File" to the 40th Meeting of the Canada Pension Plan Advisory Board

The Committee studying the "Suspense File" convened the following meetings:

April 12, 1988 - (Ottawa) with the Administration and Members of the Canada Pension Plan (CPP) Record of Earnings and Contributor Information Services

May 5 and 6, 1988 - (Ottawa) the 38th meeting of the CPP Advisory Board

June 15, 1988 - (Quebec City) with representatives of the Quebec Pension Plan Administration - Suspense File

July 29, 1988 - (Baltimore, Maryland, USA) with representatives of the Social Security Administration - Suspense File

August 25, 1988 - (Ottawa) with the following Federal Government Departments:

a) Supply and Services Canada
b) Employment and Immigration Canada
c) Revenue Canada, Taxation

Committee Members

Royce Moore (Chairman)
Starr Dashwood
Frank Romano
William Harris
Charles Hogan

Terms of Reference

"To study the inhabitants of the Suspense File and recommend possible measures to reduce its size".

Outline of the Various Meetings:

1. April 12, 1988 - Ottawa CPP Administration
   Don Walsh, Director, Record of Earnings
   Colette Beauregard, Manager, Record of Earnings

2. May 5 and 6, 1988 - 38th Meeting CPP Advisory Board.

   We have combined the information of the first two meetings as the full Board has discussed the April 12 report of the Committee at its May 1988 meeting, however, we will list below the observations made to the Board at that particular time, namely:

   a) To encourage Revenue Canada to compare the information supplied them on T-4 slips with that on the T-1 (tax return) prior to sending the data to Health and Welfare Canada (CPP) - Many of our Suspense file problems would be solved if such a step were taken; and

   b) Concern for the lifetime of those files stored on microfilm and perhaps finding an alternative method of storage or transferring information on a more easily accessible medium; and

   c) Change of name data appears to be one of the problems that could be resolved if T-1 information were made available to the Record of Earnings centre; and

   d) There appears to be no particular policy concerning CPP advertising: a separate committee of the Board has been struck to study this issue; and

   e) There is discussion between Revenue Canada and Employment and Immigration Canada, concerning the "Social Insurance Number (SIN) Validator File"; and

f) Little or no information (advertising, Bulletins, etc.) is directed to employers and working public (employees) in Canada that stresses the importance of accurate T-1s, T-4s and Social Insurance Numbers having to match a name; again a CPP Advisory Board committee has been struck to study "The Level of Pension Awareness"; and

g) That the administration of CPP Records of Earnings Services are sending out field crews to meet with employers for the purpose of reviewing employment records concerning entries within the various "Suspense Files".

3. June 15, 1988 - Quebec Pension Plan (QPP) - Suspense File:

Jean-Louis Parent, Chef du Service de Pilotage
Pierre Normand, Chef du Service de l'enregistrement
Guy Chaloux, Directeur des opérations centralisées

a) QPP Suspense File contains 3 million entries compared to 7.5 million in the CPP file.

b) A review by QPP of the 3 million entries resulted in 1.6 million "unresolvable" entries being removed from the active file.

A further 450,000 were purged from the file because they represented a contribution value of less than $1.

c) QPP has direct access to Quebec Revenue T-1 data banks, this has resulted in a 98% accuracy by matching the surname, Social Insurance Number, sex, and birth date of the contributor. (QPP is negotiating with Quebec Revenue to have access to all information contained within the T-1 Data Bank)

This information would enable QPP to simply mail an application form to persons eligible to receive a retirement pension.

d) QPP Information Program is directed to those aged 59, 64 and 69.

QPP had, as did CPP, a Statement Mail-Out Campaign and found that the response was minimal.

e) All QPP contributors (beneficiaries) now receive a statement with their first pension cheque. The statement shows the earnings and contributions used to calculate the amounts of benefit payable.

f) QPP has assumed full responsibility for maintaining the integrity of information contained in their Social Insurance Number Validator File.

g) Revenue Quebec is in touch with all employers on a monthly basis - to confirm contributions (QPP wants to "piggy back" on this for general information purposes).

h) QPP Suspense File will not be permitted to exceed 15,000 entries.

i) QPP is of the opinion that "Joint Accounts" (CPP and QPP) should be consolidated into one pension package, this is to say, QPP applicants when applying for benefits in Quebec and having CPP contributions in some other Province; CPP would transfer their total Record of Earnings to the QPP, rather than having to send QPP a cheque for their share every month - the reverse would happen if the applicant were to apply for CPP benefits and they had QPP contributions.

4. July 29, 1988 - USA Social Security Administration

Michael Baron
Paul Swanberg
Ken Evans
Robert F. Pogge
— USA Social Security Administration

In the American Plan all contributions are directed to the Department of Internal Revenue Service (IRS) by the employers, however, a copy of the Employers Report is sent to the Social Security Administration (SSA) who validate the Names and Social Security Numbers (SSN) of all the employees listed on the Report; further, the SSA reconciles the earnings and contributions reported. The SSA will advise the IRS of any overpayments or shortages made, and since IRS collected the funds they will refund or bill for the discrepancies. The SSA administers the issuing of SSNs and handles all name and SSN discrepancies.

- Quarterly reports are received from employers (941) which are matched against the SSA reports (W2 and W3)

- After the initial process, the IRS microfiche the information (their policy is that their files will contain current year statistics only).

  NOTE: It appears that history indicates (since 1936) that the reconciliation compiled by SSA has proven that the IRS have collected more money than they should have.

- An extension of the American Congress, namely, the General Accounting Office, has shown interest in the SSA's "Suspense File" using the rationale that if the File continues in perpetuity each pensioner stands to have a $6.00 per month loss on his/her pension cheque.

- The SSA exerts all reasonable effort to identify correct information to restrict the growth of their Suspense File by:

i) electronic processing with correction data entry errors

ii) electronic match of master file that the SSA gets from IRS

iii) corresponding with wage earners and/or employers

iv) clerical match screening a Joint Record of the SSN reported to them

General Information

a) Pension contributions are deducted by the employer based on the salary on pensionable employment and self-employed income. Similar to the CPP, there is a minimum and maximum level of earnings on which contributions must be withheld.

b) The SSA administer the issuance of the American Social Security Number and their pension files are retained under this nine-digit number. This file will also contain basic tombstone data.

c) A 16-step validation process has been installed and if the name and the SSN match, the contributions are posted to the client's "Record of Contributions" (CPP Records of Earnings). Such data can be retrieved by Alpha or SSN. If the name and SSN do not match it is then posted to the "Suspense File". These files are Indexed under the employer's name and for an employee to receive credit for his contributions, the contributor must remember who he was working for in order for the SSA to check if their contributions are in the Suspense File. (CPP offers more flexibility to search for such data.)

d) There is approximately 121.9 billion dollars posted to the American Suspense File. This represents 171 million client entries on magnetic tape. (CPP stores such information on disc which allows for better access.)

The success rate of the main file is 98.5%. The annual growth rate of the Suspense File is running around 2.7% of 240 million entries compiled.

e) The importance of the Social Security Number programme has been so well received by the general public of the USA, that an incentive programme is under way to have parents apply for SSNs at the time of the birth of their children (A test of 3 States had a 70% success rate.) A Social Security Number is mandatory for those under the child credit programme for children over the age of 5 years or they are subject to a penalty (this was waived in 1988 because of it being the inaugural year). Further, they have a policy - No Social Security Number - No Employment.

Employers have requested the SSA to undertake a feasibility study for the installation of a Toll Free telephone system. This would allow them to confirm the validity of the SSNs of their first time employees to cut down on the exchange of correspondence between themselves and the SSA.

f) The SSA has a processing turn-around time of 2 months (entries after 1978) to 1½ years for pre-1978 for correction to a contributor's record of contributions as they update their records once every six months.

The SSA exchanges information with each State to obtain "Death" Records on a monthly basis and the contributor's "Record of Contributions" is updated with a Death Indicator to prevent fraud.

g) The SSA has an "On Request" contributor information programme similar to that of the CPP called "PEBS" - Pensionable Earnings Benefits Estimate Statement - and recommend that contributors make a request for a Statement every three years.

Through their field officers, a public information package is available to all clients; also extensive weekly programmes for radio, T.V. as well as printed media.

h) The SSA has gone so far as to break down the Suspense File into various types of employment, i.e., fast food services, agriculture, etc.

5. August 25, 1988

A. Supply and Services Canada (DSS)

- Murray A. Wilker — Manager and Production
- Stewart M. Grant — Manager, Payment, Products and Services Group, Financial Products Branch, Accounting Banking and Compensation Directorate.

A. Services - Types of:

In response to a question from the Chair, the Department of Supply and Services (DSS) senior administrators advised that this Department services the CPP as follows:

i) All information passed on to their Department by Revenue Canada which is basically all T-4 slip data referring to CPP.

ii) Validation of T-4 slips is successful if the Contributor's Social Insurance Number (SIN) matches that of the client's surname.

There is no attempt on DSS's part to try to match T-4 slips with surnames and given names. If there is no match the contributor information is rejected and placed in the "Suspense File."

B. Adequacy of Service:

With regard to Supply and Services being adequately able to fulfill their mandate vis-à-vis the CPP with the funds alloted (approx. $16 million for the fiscal year 87/88), the reply was positive and officials indicated that the "Memorandum of Understanding" being presently negotiated would be a welcome document.

C. Priority Placement:

When asked at what position the CPP was ranked on their Department's list of priorities, the Committee was advised as follows:

- Development of programmes concerning legislative changes is always number one.

- Income Security Programs is responsible for its own priorities and that the payment of benefits is always first (i.e., issuing Family Allowances and Old Age Security cheques, CPP, etc.)

- Held no difference on the list of priorities concerning the area of "Non-Payment" items.

D. Source of Information:

DSS receives information from several other federal agencies to assist them in fulfilling their commitment to CPP, namely:

- Revenue Canada, Taxation
- Employment and Immigration Canada
- Canada Pension Plan Administration

The response to the question, "Did they feel that the service they received from the Departments was sufficient for them to do their job well?" was that Health and Welfare Canada was responsible for arranging and negotiating the kinds of and level of service required.

E. Access to Information (T-1's):

The delegation was briefed on the Committee's visits with the Quebec Pension Plan and the American Social Security Administration and advised that these two bodies had access to:

i) QPP - the T-1 information which enabled them to increase their accuracy rate, and

ii) SSA - received copies of the employers reports filed with the Internal Revenue Service.

The Committee wondered if they (Supply and Services Canada) would be prepared to negotiate receiving T-1 access with Revenue Canada. Their reply was that Health and Welfare Canada would have to accept that responsibility.

The Committee also enquired from the delegation if they could foresee any problems in having access to the T-1 information, to which they replied potential "Confidentiality and Risk".

F. Equipment Adequacy:

i) Microfilm: The Committee is concerned about the lifetime of the Suspense File presently stored on microfilm and enquired of the DSS representatives if there could be a better method of storing such important information. They suggested that we discuss the matter with those persons in the Canada Archives who are experienced in material lifetime, etc.

ii) Computer-Data and Output: The Committee had some concerns with respect to the data processing equipment and it possibly being obsolete to do the job that the CPP expects it to do.

The Committee was advised that as far as DSS were concerned, the data processing equipment had very recently been moved to a new location and was the best for the job they do for other Departments as well as CPP. Should, however, CPP desire "state of the art" machinery, it would have to be negotiated with HWC, and discussions are being held with representatives in that Department namely: Mr. George Thomson and Mr. Ernie Wallace. Mr. Walsh, Director of the Record of Earnings Section (CPP), agreed to enquire as to the status of discussions on behalf of the Committee.

G. Area of Improvement:

The Committee asked, if there was any area to be improved upon, what would DSS suggest. The reply was the quality of reporting information concerning the Social Insurance Numbers, and to ensure that the T-4 slip has the Social Insurance Number on it.

H. Audit Process:

DSS would have no objection to assisting an "external audit" if such were appointed by the CPP Advisory Board.

I. Independent Operation:

In response to a discussion on the possibility of the CPP establishing a fully independent operation of its own, those representing SSC were of the opinion that the CPP may place itself in a vulnerable situation, although if such were to take place, DSS would be left with a void.

6. Employment and Immigration Canada

- Mr. Nelson D. Thibault, Chief Liaison and Services, National Services.

A. Services - Types of:

Mr. Thibault, Chief Liaison Officer for the Central Index Division of Employment and Immigration, located in Bathurst, New Brunswick, briefly outlined for the Committee members what services his Branch undertakes on behalf of the CPP, advising that Employment and Immigration processes one million Social Insurance Number applications a year, and that 55% of such applications are first time Social Insurance Number card users.

The issuance of Social Insurance Numbers and the validation of same as requested by the CPP are the only two functions Employment and Immigration performs for the CPP.

B. Adequacy of Service:

Considerable discussion took place with regard to the adequacy of service. The Committee wondered if Employment and Immigration felt that they were adequately servicing the CPP from the 2 million dollars they received from the Fund during the 1987/88 fiscal year.

It was Mr. Thibault's opinion that they were, but he felt that if they could be given more "person years", they would be able to do a better job.

C. Priority Placement:

The Committee enquired as to what priority placement Employment and Immigration have for the CPP.

Mr. Thibault indicated that he could only refer to his Branch's priority requirement as the "Golden Triangle" namely, Employment and Immigration at the top with Revenue Canada and the CPP at the two bottom corners and even then, legislative changes come first when required.

D. SIN - Mandatory Requirement:

The American SSN programme, though not legislated, appears to be a mandatory requirement - since it is the SSA's policy "No SSN - No Work"; and the Committee wondered what feelings the Employment and Immigration may have to making the acquisition of a Social Insurance Number in Canada a compulsory requirement at:

i) birth;

ii) time of applying for Landed Immigrant Status;

iii) time of marriage for those women who change their name

Mr. Thibault was of the opinion that the change of name at time of marriage could be discussed at the administrative level of CPP and Employment and Immigration and then on to the Provincial authorities for discussing "the attachment of an application form to a Marriage Licence. With respect to Immigration and the at birth, he felt that these would require political action at both the federal and provincial level.

E. Promoting CPP (advertising):

The Committee members understood that the CPP had paid for the Initial Social Insurance Number programme and are still of the opinion that the CPP pays for each Social Insurance Number card presently issued; and Committee members were concerned that very little promotional space or material about the CPP accompanies Employment and Immigration publications; i.e., the "Employers Guide".

In June of this year an insert was included with the Family Allowances cheques entitled "Your Canada Pension Plan - Do We Have Your Name and Number?" The purpose of this promotional exercise, was to make every woman in Canada, in receipt of a Family Allowance cheque, aware of the importance of her Social Insurance Number and name appearing on all of her T-4 slips must match, so as to insure that her CPP contributions had been credited to her record of earnings file. The insert

advised the women to check their Social Insurance Number with their T-4 slips and that if they were not a match, they were to contact the nearest Employment and Immigration office, who would correct their records and issue a new card showing the amendment. Further, the women were to advise their employers of their change of name and ask for amended T-4 slips; thus completing the circle and, in turn, their CPP files would be updated.

However, it appears that no one at CPP advised Employment and Immigration of the promotional plan and the various branch offices were flooded with calls and did not know how to handle the enquiries; similarly, some of the regional offices of CPP were unaware of the plan.

Mr. Thibault was unaware of the situation and indicated that he would check into the matter; however, he felt that the CPP had to accept the responsibility for not informing Employment and Immigration that such a promotion check was being undertaken.

Regarding the matter of the "Employers Guide" booklet, Mr. Thibault conceded that the Committee's observations were correct and that he would move quickly to resolve the present situation. The Committee suggested that Mr. Thibault's department take a look at Revenue Canada's booklet entitled "Canada Pension Plan Contributions and Unemployment Insurance Premium Tables".

F. Independent Operation:

As previously mentioned in the American Plan, the SSA has the responsibility of issuing Social Security Numbers to all employees. The Committee enquired of Mr. Thibault as to his thoughts on the CPP administering the distribution of Social Insurance Numbers. He said that such a take over would be a political matter and felt that there would be some reaction regarding staff, etc.

G. Area of Improvement:

In response as to what improvements could be undertaken by Employment and Immigration so as to help the CPP reduce the size of the "Suspense File", Mr. Thibault indicated the following:

i) Access to Revenue Canada's T-1 information, particularly the change of name, and;

ii) In this particular area, Mr. Thibault advised that their legal advisors indicate that the Branch is unable to enforce Section 127 of the Unemployment Insurance Act; and that if the CPP could assist them they would appreciate such help. The Committee felt that contact with the Justice Department, through the proper channels, could be of help.

7. Revenue Canada (Taxation)

- Mr. John Murphy, Senior Procedures and Operations Officer, Source Deductions Division, Revenue Canada (Taxation)

A. Services - Type of:

In response to the Committee's request for CPP access to Revenue Canada's data banks for the information in T-1 forms, Mr. Murphy indicated that this can be done and, in fact, the inter-departmental (RC & CPP) Steering Committee is discussing the matter at this time.

Mr. Murphy went on to advise that a pilot project concerning the validation of Social Insurance Numbers had taken place in Winnipeg and that he would recommend that CPP request the Minister to encourage Revenue Canada to introduce the programme called "Invalid SIN File" in all the Taxation centres across Canada.

B. Adequacy of Services:

Considerable discussion was held with regard to the amount of funds received by Revenue Canada [$47 million to March 31, 1987 (87/88) fiscal year] and whether Revenue Canada feels that it is adequately servicing the CPP. Mr. Murphy indicated that the upcoming discussions and resulting Memorandum of Understanding that an overall picture of accountability will result.

C. Priority Placement:

The Committee was given to understand that legislative matters are always Revenue Canada's first priority and by the very nature of their Department, the collection and disbursements of taxes, etc., that the CPP was at the same level of priority as those other agencies for which collection and disbursements are made.

D. Social Insurance Number Mandatory Requirement:

Mr. Murphy advised that there is presently legislation before the House that will impose a $50.00 penalty on any employer who fails to secure a SIN from his employees. Failing this, the employee can be penalized for not presenting his employer with his/her valid SIN.

Mr. Walsh (CPP, Record of Earnings) will secure a copy of the legislation for the Committee.

E. Promoting CPP (Advertising):

A discussion was held with respect to Revenue Canada assisting the CPP in promoting its aim and objective, particularly in the area of accuracy of name and Social Insurance Number. Reference was made to their Booklet entitled "Canada Pension Plan Contribution and Unemployment Insurance Premium Tables".

Mr. Murphy agreed that his Department would undertake a review of it and hopefully better explain the needs of the CPP.

F. Area of Improvement:

In response to the Committee's enquiry as to what improvement could be undertaken or offered by Revenue Canada for its service to the CPP, Mr. Murphy offered the following information:

i) That an on-line data system to compare T-4 and T-1 files by Validation is expected within 2 years;

ii) Once the above system is operational there would be no problem with CPP tapping Revenue Canada taxpayer master files (TAPMA).

G. External Audit:

Mr. Murphy was of the opinion that should the CPP Advisory Board take the initiative to appoint an External Audit that Revenue Canada would co-operate and has no problem with such a move.

RECOMMENDATIONS

The Committee was enlightened by the enthusiasm of all those with whom they met and is of the opinion that much can and could be done to lessen the size of the CPP Suspense File; however, the Committee is also aware that much is already being done to reduce its size. As previously indicated, the Committee is of the opinion that regardless of how low the percentage of the Suspense File is, it is the duty of the CPP to ensure that each and every contributor to the fund receives 100% of their benefit entitlement, and it is for this reason that the Committee presents the following resolutions for the Board's consideration.

A. WHEREAS the Canada Pension Plan Committee appointed to study the "Suspense File" has the following terms of reference:

> "To study the inhabitants of the Suspense File and recommend possible measures to reduce it."

AND WHEREAS the said Committee has met and discussed the said files with:

a) Canada Pension Plan - "Record of Earnings" Administration

b) Quebec Pension Plan - Senior Administration

c) Social Security Administration of the USA

d) Department of Supply and Services Canada - Administration

e) Employment and Immigration Canada - Administration

f) Revenue Canada, Taxation - Administration

AND WHEREAS the Committee understands and recognizes the above services supplied to the CPP by three Federal Agencies; and the workings of other Provincial and Foreign Government pension plans;

AND WHEREAS the discussions held with those aforementioned bodies has brought to the attention of the Committee certain concerns respecting the CPP "Suspense File" and ways of reducing and/or overcoming such files;

AND WHEREAS the Committee is of the opinion that every Canadian contributing to the Canada Pension Plan is entitled to 100% of his contributions; and that every effort must be taken to ensure that all beneficiaries receive 100% of their benefit entitlement;

AND WHEREAS it appears that the major cause for the "Suspense File" is the lack of Social Insurance Numbers matching the correct name of the cardholder, and among other things;

NOW THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canada Pension Plan Advisory Board recommends to the Minister of National Health and Welfare the following:

1. That priority be placed on discussions with Revenue Canada regarding:

   a) Accessibility by CPP, Department of Supply and Services, and Employment and Immigration Canada, to the T-1 form information concerning only those matters of CPP contributors (Employers and Employees) such as:

      i Code
      ii Social Insurance Number
      iii Surname, name
      iv Earnings and Contributions
      v T4 Number
      vi Employers Code
      vii Birthdate
      viii Change of Name; and

   b) Encouragement to move with all haste for the installation of the required "ON-LINE" data base equipment that would permit all those Government Agencies requiring access to CPP contributors information and accessing the "TAPMA files" (taxpayer master file); and

c) Implementation of the "Winnipeg Pilot Project" in all Taxation Centres throughout Canada; following a cost benefit analysis; and

d) The enforcement of the newly created legislation imposing the requirement of a Social Insurance Number and Card by employees to employers within the specified days before being permitted to work; and

e) Encourage Revenue Canada to continue to improve the literature provided in the "CPP Contribution and UI Premium Tables" booklet concerning the CPP; and

f) Encourage Revenue Canada to institute a better means of validating CPP contributions made by employers.

2. And further that discussions be entered into with Employment and Immigration Canada regarding:

a) The enforcement of Section 127 of the Unemployment Insurance Act which deals with "Change of Name" (the advice from their legal advisors is that this Section cannot be enforced); and

b) That the Department undertake immediate action to update their files concerning the required matching of a Social Insurance Number and a name; (accessing Revenue Canada's T-1 form information would be required); and

c) Rewriting the information contained in the Booklet entitled "Employers Guide, How to complete the Record of Employment" to better describe the need for accuracy of Social Insurance Number and name matching; and

d) That Employment and Immigration Canada give consideration to formulating a policy that, all persons be encouraged to make application for a Social Insurance Number and Card at:

i) the time an application is made for registering of a newborn child (involves Provinces);

ii) the time an application is made by an individual to immigrate to Canada;

iii) the time an application is made for a Marriage Licence, or change of name (females) (Provinces involved).

3. And further, that priority be placed on discussions with the Department of Supply and Services Canada regarding:

a) On-line access to Data held by Revenue Canada concerning T-1 information on CPP contributors, particularly Social Insurance Number, name, change of name, etc., and

b) Some other method of storing or retaining computer data without transferring such pertinent information onto microfilm which has such a short lifetime and is very costly (labor-intensified) to search.

B. WHEREAS the Committee has discussed what action can or could be undertaken by the Administration within the various Agencies dealing with the CPP to reduce the size of the Suspense File;

NOW THEREFORE BE IT RESOLVED that the Canada Pension Plan Advisory Board, through the Office of the Minister of National Health and Welfare, request that the Administration of the various Government Agencies having responsibilities for the care and functioning of the Canada Pension Plan, undertake the following:

a) That the appropriate Administration of the CPP, in two years time, check with the Social Security Administration of the United States, the feasibility study results requested by the employers regarding the validating of Social Security Numbers for first time employees on a "Toll-Free" Line; and

b) That the Administration of the CPP investigate the possibility of removing from the contributor's account, funds that have been posted to same by fraudulent means; and

c) That the Administration of the CPP look into the feasibility of categorizing those contributors contained within the Suspense File by the nature of their work, i.e., fast-food outlets; agriculture, etc.; and

d) That the Administration of the CPP enquire of those responsible for the storage of archival materials and, in particular, microfilm; and a method of preserving and/or extending the lifetime of same; or the possibility of transferring the information stored on the microfilm back onto data processing tapes, discs, etc.

MEMBERS OF
THE CANADA PENSION PLAN ADVISORY BOARD

May 1989

Chairman

Louis Erlichman	- OTTAWA, Ontario

Vice-Chairman

Marcel Le Houillier	- MONTREAL, Quebec

Members

Robert Apsey	- ISLINGTON, Ontario
Harvey Atkinson	- EDMONTON, Alberta
William Black	- HALIFAX, Nova Scotia
William Y. Crawford	- VANCOUVER, British Columbia
Starr Dashwood	- ST JOHN, New Brunswick
Geraldine Gilliss	- OTTAWA, Ontario
William Harris	- ST. JOHN'S, Newfoundland
Charles Hogan	- SUMMERSIDE, P.E.I.
Sharon Kelley	- SASKATOON, Saskatchewan
Richard Madsen	- Englehart, Ontario
Royce Moore	- VERNON, British Columbia
Joan Prevalnig	- WINNIPEG, Manitoba
Frank Romano	- STRATFORD, Ontario
Hayden Smith	- CALGARY, Alberta

LE FICHIER D'ATTENTE

RAPPORT PRÉSENTÉ AU

MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

PAR LE

CONSEIL CONSULTATIF DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

MAI 1989

AVANT-PROPOS

Le Conseil consultatif du Régime de pensions du Canada (RPC) est un organisme statutaire dont les membres sont des citoyens nommés pour représenter les travailleurs salariés, les employeurs, les travailleurs autonomes et le public. Le Conseil a pour rôle d'examiner le fonctionnement du Régime de pensions du Canada, l'état du Fonds de placement du Régime et la justesse de la protection et des prestations assurées aux termes du Régime.

C'est dans l'accomplissement de son mandat que le Conseil consultatif m'a présenté le rapport intitulé Le Fichier d'attente. Dans ce rapport, le Comité sur le "Fichier d'attente" examine la section du Registre des gains du RPC qui contient le relevé de toutes les cotisations ouvrant droit à pensions des cotisants au Régime.

Le Comité souligne la co-opération des ministères d'Approvisionnements et Services Canada, Revenu Canada - Impôt, la Commission de l'emploi et de l'immigration, ainsi que les Administrateurs du RPC/RRQ et la Social Security Administration des Etats-Unis, dans l'accomplissement de leur mandat.

Le ministre de la Santé nationale
et du Bien-être social

Canada Pension Plan advisory board
Régime de pensions du Canada conseil consultatif

L'honorable Perrin Beatty
Ministre de la Santé nationale et
du Bien-être social
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur le Ministre,

Un comité du Conseil consultatif du Régime de pensions du Canada (RPC) a complété une étude exhaustive sur le "Fichier d'attente" de la section du Registre des gains du Régime de pensions du Canada. L'objectif de cette étude était de trouver des mesures de réduire et si possible d'éliminer le "fichier d'attente" au RPC.

Il me fait donc plaisir d'annexer le rapport du comité intitulé le Fichier d'attente adopté par le Conseil consultatif lors de sa quarantième réunion qui a eu lieu les 18 et 19 mai 1989.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président

Louis Erlichman

P.j.

Brooke Claxton Bldg.,
15th Floor,
Tunney's Pasture,
Ottawa, K1A 0L4

Imm. Brooke Claxton,
15e étage
Parc Tunney,
Ottawa, K1A 0L4

ISP 96 (1-87)

RENSEIGNEMENTS CONNEXES

Le Régime de pensions du Canada (RPC) est entré en vigueur le 1er janvier 1966. Sauf quelques exceptions, toutes les personnes qui travaillent au Canada versent des cotisations annuelles au Régime et peuvent avoir droit, par la suite, à une ou à plusieurs prestations. L'admissibilité aux prestations et le montant de ces prestations dépendent des gains du cotisant et de la durée de sa période de cotisation.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est chargé de l'administration générale du RPC. Certains aspects de l'administration du Régime ont été assignés à divers autres ministères et organismes, tels que la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, le ministère du Revenu national et le ministère des Approvisionnements et services.

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada est responsable de l'attribution des numéros d'assurance sociale aux individus et du maintien de l'index de ces numéros. Le ministre du Revenu national est responsable du domaine d'application du Régime et de la perception des cotisations. De plus, le ministère transmet les données concernant les gains et les cotisations (inscrits sur les feuillets T4 supplémentaires des employés et des feuillets T1 pour les personnes qui travaillent à leur propre compte) au ministère d'Approvisionnements et services (ASC). Le ministère d'ASC vérifie les données inscrites sur les feuillets T4 et T1 afin de déterminer s'il y a concordance entre le nom et le numéro d'assurance sociale du cotisant. Après ce processus, ASC transmet les cotisations valides au RPC afin de les inscrire au fichier maître. S'il y a des erreurs ou des omissions dans les données, tel qu'un numéro d'assurance sociale qui ne concorde pas avec le nom du cotisant, les données sont rejetées et placées dans le "Fichier d'attente".

Le Registre des gains est un relevé de compte du RPC, inscrit sous le nom et le numéro d'assurance sociale d'un cotisant, qui comprend un état de compte des gains annuels ouvrant droit à pension et des cotisations versées au RPC ou à la Régie des rentes du Québec. Le Registre sert à déterminer si un cotisant et ses dépendants ont droit à des prestations aux termes du Régime.

Le Fichier d'attente T4 contient des données inexactes rejetées par le système à l'égard des gains et des cotisations d'un cotisant dont le nom sur le feuillet T4 fourni par l'employeur ne concorde pas avec le numéro d'assurance sociale sur le feuillet T4 du cotisant. Le Fichier résiduel contient les données sur les gains et les cotisations qui ne peuvent être attribués à un cotisant parce qu'il n'y a pas de numéro d'assurance sociale sur le feuillet T4 ou que le numéro qui apparaît sur le feuillet n'est pas valide. Par contre, le Fichier d'attente T1 contient des données sur les gains et les cotisations des personnes qui travaillent à leur propre compte.

Depuis l'instauration du RPC, au-delà de 308 millions de contributions ont été inscrites au Registre des gains du RPC tandis que 8,5 million ou 2,7 pour cent ont été placées dans le Fichier d'attente. Le Conseil consultatif croit que même si le pourcentage d'inscriptions au Fichier d'attente est faible, le RPC doit s'assurer que chaque cotisant au Régime reçoit 100% de ses droits à des prestations et c'est la raison pour laquelle le Comité sur le Fichier d'attente a été mis sur pied. Le Comité avait pour objectif d'identifier les problèmes et proposer des méthodes correctives afin de réduire ou d'éliminer toutes inscriptions dans les fichiers d'attente.

Rapport du Comité
sur le
"fichier d'attente" à la 40ième réunion du
Conseil consultatif du Régime de pensions du Canada

Le comité chargé de l'étude du "fichier d'attente" a convoqué les réunions suivantes:

le 12 avril 1988	- À Ottawa, avec les membres de l'Administration du Registre des gains du Régime de pensions du Canada (RPC) et les Services d'information sur les cotisants
les 5 et 6 mai 1988	- À Ottawa, 38ième réunion du Conseil consultatif du RPC
le 15 juin 1988	- À Québec, avec des représentants de l'Administration du Régime de rentes du Québec - Fichier d'attente
le 29 juillet 1988	- À Baltimore, Maryland, États-Unis, avec des représentants de la Social Security Administration - Fichier d'attente
le 25 août 1988	- À Ottawa, avec les ministères suivants du gouvernement fédéral:

a) Approvisionnements et Services Canada

b) Emploi et Immigration Canada

c) Revenu Canada - Impôt

Membres du comité

Royce Moore, président
Starr Dashwood
Frank Romano
William Harris
Charles Hogan

Mandat

"Étudier les cotisants du Fichier d'attente et recommander des mesures possibles pour réduire sa taille."

Aperçu des diverses réunions

1. Le 12 avril 1988 - Administration du RPC à Ottawa
   Don Walsh, directeur, Registre des gains
   Colette Beauregard, gestionnaire, Registre des gains

2. Les 5 et 6 mai 1988 - 38ième réunion du Conseil consultatif du RPC.

   Nous avons combiné l'information des deux premières réunions car le Conseil au complet a discuté le rapport du 12 avril du Comité lors de sa réunion de mai 1988; cependant, nous présenterons ci-après les observations faites au Conseil à ce moment particulier, notamment :

   a) Encourager Revenu Canada à comparer l'information fournie sur les feuillets T4 par rapport à celle des T1 (déclaration d'impôt) avant de transmettre les données à Santé et Bien-être social (RPC). - Un grand nombre de nos problèmes de fichier d'attente seraient résolus si cette étape était suivie; et

   b) Se préoccuper de la durée de ces fichiers mémorisés sur microfilm et tenter de trouver une autre méthode de stockage ou de transfert de l'information sur un support plus facilement accessible; et

   c) Le changement des données relatives aux noms semble être un des problèmes qui pourraient être résolus si l'information des T1 était rendue disponible au Centre du Registre des gains; et

   d) Il ne semble exister aucune politique particulière concernant la publicité du RPC; cependant, un comité distinct du Conseil a été chargé d'étudier cette question; et

   e) Il ne semble exister aucune communication entre Revenu Canada et Emploi et Immigration Canada concernant le "Fichier valideur du Numéro d'assurance sociale"; et

f) Peu ou pas d'information (publicité, bulletins, etc.) axée sur les employeurs et le public des travailleurs (employés) du Canada qui insiste sur l'importance de T1 et T4 exactes et sur le fait que le numéro d'assurance sociale doit correspondre à un nom; un autre comité du Conseil consultatif du RPC a été chargé d'étudier "le niveau de sensibilisation au Régime de pensions"; et

g) Que l'administration des Services du Registre des gains du RPC envoie des équipes sur le terrain pour rencontrer les employeurs afin d'examiner les dossiers d'emploi concernant les inscriptions dans les divers "fichiers d'attente".

3. Le 15 juin 1988 - Régime de rentes du Québec (RRQ) - Fichier d'attente:

Jean-Louis Parent, chef du Service de pilotage
Pierre Normand, chef du Service de l'enregistrement
Guy Chaloux, Direction des opérations centralisées

a) Le fichier d'attente du RRQ contient 3 millions d'inscriptions comparativement à 7,5 millions au fichier du RPC.

b) Un examen des 3 millions d'inscriptions par le RRQ a entraîné le retrait de 1,6 million de "cas insolubles" du fichier actif.

450 000 inscriptions de plus ont été éliminées du fichier parce qu'elles représentaient une cotisation d'une valeur de moins de 1 $.

c) Le RRQ a un accès direct aux banques de données sur les T1 de Revenu Québec, ce qui a permis une précision de 98% en rapprochant le nom, le numéro d'assurance sociale, le sexe et la date de naissance du cotisant. (Le RRQ négocie avec Revenu Québec pour avoir accès à toute l'information contenue dans la banque de données des T1.)

Cet accès permettra au RRQ d'envoyer simplement par courrier un formulaire de demande aux personnes admissibles à une pension de retraite.

d) Le programme d'information du RRQ est axé sur les cotisants qui sont âgés de 59, 64 et 69 ans.

Tout comme le RPC, le RRQ a envoyé un État de compte aux cotisants et a constaté que le taux de réponse de ce sondage était minimal.

e) Tous les cotisants au RRQ (bénéficiaires) reçoivent maintenant avec leur premier chèque de pension un état de compte qui comprend les gains et les montants des cotisations utilisés pour calculer le taux des prestations à payer.

f) Le RRQ a assumé l'entière responsabilité du maintien de l'intégrité de l'information contenue dans son fichier valideur du numéro d'assurance sociale.

g) Revenu Québec est en contact avec tous les employeurs mensuellement pour confirmer les cotisations (le RRQ veut "prendre en charge" ce procédé à des fins d'information générale).

h) Le fichier d'attente du RRQ ne pourra excéder 15 000 inscriptions.

i) Le RRQ est d'avis que les "comptes jumelés" (RPC et RRQ) devraient être consolidés en une seule pension, c'est-à-dire que lorsqu'un requérant au RRQ demande des prestations au Québec et a des cotisations au RPC dans une autre province, le RPC transférerait son registre des gains en entier au RRQ plutôt que d'envoyer chaque mois au RRQ un chèque correspondant à sa part; c'est l'inverse qui se produirait si la demande s'appliquait à des prestations du RPC alors que le requérant a des cotisations au RRQ.

4. Le 29 juillet 1988 - Social Security Administration des Etats-Unis

Michael Baron
Paul Swanberg
Ken Evans
Robert F. Pogge
— Social Security Administration des Etats-Unis

Dans le régime américain, toutes les cotisations sont envoyées par les employeurs au Department of Internal Revenue Service (IRS); cependant, une copie du rapport des employeurs est transmise à la Social Security Administration (SSA) qui valide les noms et les numéros d'assurance sociale (NAS) de tous les employés figurant sur le rapport; en outre, la SSA rapproche les gains et les cotisations déclarés. La SSA avisera l'IRS de tout paiement en trop ou en moins, et puisque l'IRS recueille les fonds, il remboursera ou facturera selon les écarts. La SSA administre l'émission des NAS et traite tous les écarts relatifs aux noms et aux NAS.

- Des rapports trimestriels sont reçus de la part des employeurs (941) et on les fait correspondre aux rapports de la SSA (W2 et W3).

- Après le processus initial, l'IRS microfilme l'information (ils ont pour politique que leurs fichiers ne contiendront que les statistiques de l'année en cours).

  REMARQUE: Il semble que l'histoire indique (depuis 1936) que le rapprochement compilé par la SSA a prouvé que l'IRS a encaissé plus d'argent qu'il n'aurait dû.

- Une extension du Congrès américain, nommément le General Accounting Office, a manifesté un intérêt pour le "fichier d'attente" de la SSA, invoquant la justification que si le fichier se perpétue, chaque pensionné risque de perdre 6,00 $ par mois sur son chèque de pension.

- La SSA fait tous les efforts possibles pour déterminer l'information exacte afin de limiter la croissance de son fichier d'attente par les moyens suivants:

i) traitement électronique et correction des erreurs d'introduction des données;

ii) rapprochement électronique du fichier maître que la SSA obtient du IRS;

iii) correspondance avec les gains du cotisant et (ou) de l'employeur;

iv) correspondance manuelle d'un registre conjoint des numéros d'assurance sociale qui leur sont signalés.

Renseignements généraux

a) Les cotisations au régime de pension sont déduites par l'employeur en fonction du salaire sur le revenu d'emploi ouvrant droit à pension ou du travailleur autonome. Comme dans le cas du RPC, il y a un niveau minimum et un niveau maximum selon lesquels les cotisations doivent être retenues.

b) La SSA administre l'émission du numéro d'assurance sociale américain et leur fichier des pensions sont tenus selon ce numéro à neuf chiffres. Ce fichier contient également des données de base sur la mortalité.

c) Un processus de validation en 16 étapes a été mis en oeuvre et si le nom et le numéro d'assurance sociale concordent, les cotisations sont inscrites au "registre des cotisations" du client (tel que le registre des gains du RPC). Ces données peuvent être récupérées alphabétiquement ou numériquement (NAS). Si le nom et le NAS ne concordent pas, ils sont alors inscrits au "fichier d'attente". Ces fichiers sont indexés selon le nom des employeurs et pour qu'un employé reçoive un crédit pour ses cotisations, il doit se rappeler pour qui il travaillait afin que la SSA vérifie si les cotisations sont dans le fichier d'attente. (Le RPC offre plus de souplesse pour la recherche de telles données.)

d) Il y a environ 121,9 milliards de dollars inscrits au fichier d'attente américain, ce qui représente 171 millions d'inscriptions de clients sur bande magnétique. (Le RPC mémorise cette information sur disques, ce qui permet un accès plus facile.)

Le taux de succès du fichier principal est de 98,5 %. Le taux de croissance annuelle du fichier d'attente tourne autour de 2,7 % des 240 millions d'inscriptions compilées.

e) L'importance du programme de numéro d'assurance sociale a été si bien accueillie par l'ensemble de la population américaine qu'un programme d'incitation est en application pour que les parents demandent le numéro d'assurance sociale au moment de la naissance de leurs enfants (un essai dans 3 Etats a obtenu un taux de succès de 70 %). Le numéro d'assurance sociale est obligatoire pour ceux qui relèvent du programme de crédits pour enfants pour les enfants de plus de 5 ans, sinon ils sont sujets à une pénalité (à laquelle on a renoncé en 1988 parce que c'était la première année du programme). En outre, les Américains ont une politique s'exprimant ainsi: pas de numéro d'assurance sociale, pas d'emploi.

Les employeurs ont demandé à la SSA d'entreprendre une étude de faisabilité concernant l'installation d'un système téléphonique sans frais qui leur permettrait de confirmer la validité des NAS de leurs nouveaux employés et de réduire l'échange de correspondance entre eux et la SSA.

f) La SSA connaît un délai d'exécution du traitement de 2 mois (inscriptions après 1978) à 1½ ans pour les inscriptions d'avant 1978 pour corriger le registre des cotisations d'un cotisant et elle met ses dossiers à jour tous les six mois.

La SSA échange de l'information avec chaque État afin d'obtenir mensuellement des dossiers relatifs aux "décès" et le "registre des cotisations" du cotisant est mis à jour à l'aide d'un indicateur de décès afin de prévenir toute fraude.

g) La SSA dispose d'un programme d'information aux cotisants "sur demande" semblable à celui du RPC appelé "PEBS", Pensionable Earnings Benefits Estimates Statement (Etat des prestations payables), et elle recommande que les cotisants fassent une demande tous les trois ans.

Par l'entremise de ses agents sur le terrain, un système d'information publique est accessible à tous les clients; il y a également d'importantes émissions hebdomadaires à la radio et à la télévision ainsi que des articles dans la presse.

h) La SSA est allée jusqu'à ventiler le fichier d'attente en divers genres d'emploi, par exemple, restauration minute, agriculture, etc.

5. Le 25 août 1988

A. Approvisionnements et Services Canada

- Murray A, Wilker
- Stewart M. Grant

Gestionnaire et gestionnaire de produits, Groupe des produits et services de paiement, Direction des produits financiers, Direction générale de la comptabilité, de la gestion bancaire et de la rémunération.

A. Types de services

En réponse à une question du président, des cadres supérieurs d'Approvisionnements et Services Canada nous informent que ce ministère offre les services suivants au RPC:

i) Toute l'information transmise au ministère d'Approvisionnements et Services Canada par Revenu Canada, soit fondamentalement toutes les données des feuillets T4 se rapportant au RPC.

ii) La validation des feuillets T4 est fructueuse si le numéro d'assurance sociale (NAS) du cotisant correspond au nom du client.

Au niveau d'Approvisionnements et Services Canada, il n'y a aucune tentative visant à essayer de faire concorder les feuillets T4 aux noms et prénoms. S'il n'y a pas de correspondance, l'information du cotisant est rejetée et placée dans le "fichier d'attente".

B. Pertinence du service

En ce qui concerne la capacité d'Approvisionnements et Services Canada de remplir adéquatement le mandat du Régime de pensions du Canada avec les fonds impartis (environ 16 millions de dollars pour l'exercice financier 1987-1988), la réponse est affirmative et on indique que le "protocole d'entente" actuellement en négociation serait un document bienvenu.

C. État de priorité

À la question de savoir quel rang le RPC occupe sur la liste des priorités du ministère, le comité reçoit la réponse suivante:

- L'élaboration de programmes concernant des changements législatifs occupe toujours la première place.

- Les Programmes de la sécurité du revenu sont responsables de leurs propres priorités et le paiement des prestations occupe toujours le premier rang (c'est-à-dire émission des chèques d'allocations familiales et de sécurité de la vieillesse, RPC, etc.).

- On ne fait aucune différence sur la liste des priorités concernant le domaine des "non-paiements".

D. Source de renseignements

Approvisionnements et Services Canada reçoit des renseignements de plusieurs autres organismes fédéraux pour l'aider à remplir son engagement envers le RPC, nommément:

- Revenu Canada - Impôt
- Emploi et Immigration Canada
- L'Administration du Régime de pensions du Canada

À la question "Le ministère croît-il que le service qu'il reçoit des ministères est suffisant pour lui permettre de bien s'acquitter de son travail?", la réponse est que le ministère de la Santé nationale et Bien-être social est chargé de prendre les dispositions et de négocier les sortes et les niveaux de service requis.

E. Accès à l'information (T1)

La délégation est informée des visites du Comité au Régime de rentes du Québec et à la Social Security Administration des États-Unis et que ces deux organismes ont accès à ce qui suit:

i) RRQ - les renseignements de la T1 leur permettent d'augmenter leur degré de précision.

ii) SSA - elle reçoit les rapports des employeurs déposés au Internal Revenue Service.

Le Comité se demande si Approvisionnements et Services Canada serait prêt à négocier avec Revenu Canada pour avoir accès à la T1. On répond que Santé et Bien-être social Canada devrait se charger de cette responsabilité.

La délégation demande également au Comité si on pourrait prévoir des problèmes en ayant accès aux renseignements de la T1, ce à quoi on indique la possibilité de la "confidentialité et du risque".

F. Pertinence du matériel

i) Microfilms: Le Comité s'inquiète au sujet de la durée du fichier d'attente actuellement stocké sur microfilms et demande aux représentants d'Approvisionnements et Services Canada s'il y aurait une meilleure méthode pour stocker des renseignements aussi importants. Ceux-ci proposent que nous discutions de la question avec les personnes des Archives nationales qui ont de l'expérience en matière de durée de conservation des documents, etc.

ii) Données informatisées et sortie: Le Comité exprime des préoccupations à l'égard du matériel de traitement des données et de la possibilité qu'il soit désuet pour faire le travail auquel s'attend le RPC.

On informe le Comité qu'en autant que le ministère d'Approvisionnements et Services Canada est concerné, le matériel de traitement des données a très récemment été déménagé dans un nouvel emplacement et qu'il s'agit du meilleur matériel possible pour faire le travail que le ministère fait pour d'autres ministères aussi bien que pour le RPC. Toutefois, si le RPC désire du matériel dernier cri, la question devrait être négociée avec SNBS, et des discussions se déroulent avec des représentants de ce ministère, nommément M. George Thomson et M. Ernie Wallace. M. Walsh accepte de s'informer au nom du Comité quant à l'état des discussions.

G. Secteurs d'amélioration

S'il y avait quelque secteur à améliorer, le Comité demande ce qu'Approvisionnements et Services Canada proposerait. On répond en mentionnant la qualité de l'information de rapport concernant les numéros d'assurance sociale et le fait de s'assurer que le feuillet T4 porte le numéro d'assurance sociale.

H. Processus de vérification

Approvisionnements et Services Canada ne s'objecterait pas à participer à une "vérification interne" s'il était nommé à ce titre par le Conseil consultatif du RPC.

I. Fonctionnement indépendant

En réponse à une discussion sur la possibilité que le RPC établisse un fonctionnement entièrement indépendant, les représentants d'Approvisionnements et Services Canada sont d'avis que le RPC peut se placer dans une situation de vulnérabilité et que si la chose devait se produire, Approvisionnements et Services Canada resterait avec un vide.

6. Emploi et Immigration Canada

- M. Nelson D. Thibault, chef de Liaison et Services, Services nationaux

A. Types de services

M. Thibault, agent de liaison, chef pour la Division du répertoire central d'Emploi et Immigration, située à Bathurst au Nouveau-Brunswick, souligne brièvement, à l'intention des membres du Comité, les services que sa Direction assure au nom du RPC. Il nous informe qu'Emploi et Immigration traite un million de demandes de numéros d'assurance sociale par année et que 55 % de ces demandes sont des demandes d'utilisateurs de la carte d'assurance sociale pour la première fois.

L'émission des numéros d'assurance sociale et leur validation, telles que demandées par le RPC, sont les deux seules fonctions qu'Emploi et Immigration exerce pour le RPC.

B. Pertinence du service

Une importante discussion se déroule concernant la pertinence du service. Le Comité se demande si Emploi et Immigration croit qu'il assure un service adéquat au RPC à partir des 2 millions de dollars qu'il a reçu du fonds au cours de l'exercice financier 1987-1988. M. Thibault est d'avis que le service a été adéquat, mais il croit que si on accordait au ministère plus d'"années-personnes", il pourrait faire un meilleur travail.

C. État des priorités

Le Comité demande quel rang le RPC occupe sur la liste des priorités d'Emploi et Immigration.

M. Thibault indique qu'il pourrait se référer uniquement au "Triangle d'or" pour parler des priorités de sa direction, soit Emploi et Immigration au sommet et Revenu Canada et le RPC aux deux angles du bas et, même alors, des changements législatifs prennent la première place au besoin.

D. NAS - Obligation

Quoiqu'il ne fasse pas l'objet d'une législation, le programme américain de NAS semble être une obligation puisque la SSA applique la politique "pas de NAS, pas de travail"; le Comité se demande ce que pense Emploi et Immigration de faire de l'obtention d'un numéro d'assurance sociale une obligation :

i) à la naissance;

ii) au moment de demander le statut d'immigrant reçu;

iii) au moment du mariage pour les femmes qui changent de nom.

M. Thibault est d'avis que le changement de nom au moment du mariage pourrait être abordé au niveau administratif du RPC et d'Emploi et Immigration, puis à celui des administrations provinciales, pour discuter de "l'annexe d'un formulaire de demande à une licence de mariage". En ce qui concerne la demande au moment de l'immigration et à la naissance, il croit que cette possibilité demanderait des mesures d'ordre politique tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial.

E. Promotion du RPC (publicité)

Les membres du Comité comprennent que le RPC a payé pour le programme initial de numéros d'assurance sociale et croient toujours que le RPC paie pour chaque carte d'assurance sociale présentement émise; ils s'inquiètent du peu d'espace ou de matériel de promotion au sujet du RPC qui accompagne les publications d'Emploi et Immigration, par exemple, le "Guide des employeurs".

En juin de cette année, on a inséré avec les chèques d'allocations familiales un document intitulé "Votre régime de pensions du Canada - Avons-nous votre nom et votre numéro?" Le but de cet exercice de promotion était de faire en sorte que chaque femme au Canada, en recevant son chèque d'allocations familiales, soit consciente de l'importance que son nom et son numéro d'assurance sociale figurant sur tous les feuillets T4 concordent de façon à s'assurer que ses cotisations au RPC soient créditées à son dossier du Registre des

gains. Le formulaire continuait en conseillant aux femmes de vérifier leur numéro d'assurance sociale sur leurs feuillets T4, et s'il ne concordait pas, de communiquer avec le bureau d'Emploi et Immigration le plus près, afin qu'il corrige leur dossier et émette une nouvelle carte indiquant la modification. En outre, on demandait aux femmes d'informer leur employeur de leur changement de nom et d'obtenir de nouveaux feuillets T4 modifiés, complétant ainsi le cycle et, en retour, leur dossier au Régime de pensions du Canada serait mis à jour.

Cependant, il semble qu'au RPC, personne n'a avisé Emploi et Immigration du plan de promotion et les divers bureaux ont été inondés d'appels et ne savaient comment répondre aux demandes; de même certains bureaux régionaux du RPC n'étaient pas au courant du plan.

M. Thibault n'était pas au courant de la situation et indique qu'il vérifierait; cependant, il croit que le RPC doit accepter la responsabilité de ne pas avoir informé Emploi et Immigration qu'une telle vérification promotionnelle était entreprise.

En ce qui concerne le "Guide des employeurs", M. Thibault concède que les observations du comité sont justes et qu'il procéderait rapidement pour corriger la situation actuelle.

Le Comité suggère que le ministère de M. Thibault examine une brochure de Revenu Canada intitulée "Cotisations au Régime de pensions du Canada et Table des primes de l'assurance-chômage".

F. Fonctionnement indépendant

Tel que mentionné précédemment pour le régime américain, la SSA a la responsabilité d'émettre un numéro d'assurance sociale à tous les employés. Le Comité s'informe auprès de M. Thibault de ce qu'il pense de la possibilité que le RPC administre la distribution des numéros d'assurance sociale. Il répond qu'une telle entreprise serait une question politique et croit qu'il y aurait certaines réactions concernant le personnel, etc.

G. Secteurs d'amélioration

En réponse à la question de savoir quelles améliorations pourraient être apportées par Emploi et Immigration de façon à aider le RPC à réduire la taille du "Fichier d'attente", M. Thibault indique ce qui suit:

i) L'accès aux renseignements de la T1 de Revenu Canada, particulièrement le changement de nom; et

ii) Dans ce secteur en particulier, M. Thibault nous informe que leurs conseillers juridiques indiquent que la Direction générale est incapable de mettre en vigueur l'article 127 de la Loi sur l'assurance-chômage, et que si le RPC pouvait l'aider, elle apprécierait cette aide; le Comité croit qu'un contact avec le ministère de la Justice, en suivant les canaux appropriés, pourrait être utile.

7. Revenu Canada - Impôt

- M. John Murphy, Agent supérieur des procédures et des opérations, Division des déductions à la source, Revenu Canada - Impôt

A. Types de services

En réponse à la demande du Comité concernant l'accès du RPC aux banques de données de Revenu Canada pour les renseignements des formulaires T1, M. Murphy indique que cela peut se faire et, en fait, le Comité directeur interministériel (RC et RPC) discute de la question en ce moment.

M. Murphy poursuit en nous informant qu'un projet pilote concernant la validation des numéros d'assurance sociale a été réalisé à Winnipeg et qu'il recommanderait que le RPC demande au Ministre d'encourager Revenu Canada à introduire le programme intitulé "Fichier des NAS non valides" dans tous les centres fiscaux d'un bout à l'autre du Canada.

B. Pertinence des services

Une importante discussion se déroule à l'égard des sommes reçues par Revenu Canada [47 millions de dollars au 31 1987 (exercice financier 1987-88)] et le Comité demande si Revenu Canada croit fournir un service adéquat au RPC; M. Murphy indique que les discussions à venir et le protocole d'entente qui en découlera donneront une image globale de l'imputabilité.

C. État des priorités

On fait comprendre au Comité que les questions législatives ont toujours la première priorité à Revenu Canada et que par la nature même du ministère, soit le recouvrement et le versement des impôts, etc., le RPC obtient le même niveau de priorité que les autres organismes pour lesquels Revenu Canada fait le recouvrement et le versement des impôts.

D. Obligation du numéro d'assurance sociale

M. Murphy nous informe qu'il y a actuellement une législation devant la Chambre qui imposera une peine de 50 $ à l'employeur qui néglige de demander un numéro d'assurance sociale pour chacun de ses employés. De plus, l'employé peut être pénalisé s'il ne présente pas à son employeur son NAS valide.

M. Walsh (Registre des gains, RPC) obtiendra une copie de la législation pour le Comité.

E. Promotion du RPC (publicité)

Une discussion se déroule concernant la possibilité que Revenu Canada aide le RPC à promouvoir ses buts et objectifs, particulièrement en ce qui a trait à l'exactitude du nom et du numéro d'assurance sociale. On mentionne la brochure intitulée "Cotisation au Régime de pensions du Canada et Table des primes d'assurance-chômage".

M. Murphy convient que son ministère devrait entreprendre un examen de la question et mieux expliquer, nous l'espérons, les besoins du RPC.

F. Secteurs d'amélioration

En réponse à la demande du Comité concernant les améliorations des entreprises ou offertes par Revenu Canada pour son service au RPC, M. Murphy répond comme suit:

i) On prévoit d'ici deux ans la mise en oeuvre d'un système de données en direct permettant de comparer les fichiers T4 et T1 par la validation;

ii) Une fois ce système rendu opérationnel, il n'y aurait aucun problème pour que le RPC puise aux fichiers maîtres des contribuables de Revenu Canada.

G. Vérification externe

M. Murphy est d'avis que si le Conseil consultatif du RPC prend l'initiative et nomme une équipe de vérification externe, Revenu Canada coopérerait et qu'une telle décision ne pose aucun problème.

Recommandations

Le Comité a été éclairé par l'enthousiasme de tous ceux qu'il a rencontrés et qui sont d'avis que beaucoup de choses peuvent et pourraient se faire pour réduire la taille du fichier d'attente du RPC; cependant, le Comité est également conscient que beaucoup de choses se font pour réduire sa taille. Tel qu'indiqué précédemment, le Comité croit que si faible soit le pourcentage du fichier d'attente, le RPC a le devoir de s'assurer que chaque cotisant au fonds reçoit 100 % de ses droits à des prestations, et c'est pour cette raison que le Comité présente les recommandations suivantes à l'attention du Conseil.

A. ATTENDU QUE le Comité du Régime de pensions du Canada nommé pour étudier le "fichier d'attente" a le mandat suivant:

> "Étudier les cotisants du fichier d'attente et recommander des mesures possibles pour en réduire la taille."

ET ATTENDU QUE ledit Comité a rencontré les partenaires suivants pour discuter dudit fichier:

a) Régime de pensions du Canada - "Registre des gains" - Administration

b) Régime de rentes du Québec - Administration supérieure

c) Social Security Administation des États-Unis

d) Approvisionnements et Services Canada - Administration

e) Emploi et Immigration Canada - Administration

f) Revenu Canada - Impôt - Administration

ET ATTENDU QUE le Comité comprend et reconnaît les services susmentionnés fournis au RPC par trois organismes fédéraux, ainsi que les travaux des régimes de pension d'autres gouvernements provinciaux et étrangers;

ET ATTENDU QUE les discussions tenues avec ces organismes susmentionnés ont attiré l'attention du Comité sur certaines préoccupations concernant le "fichier d'attente" du RPC et des moyens de le réduire et de surmonter les problèmes posés par de tels fichiers;

ET ATTENDU QUE le Comité est d'avis que chaque Canadien cotisant au Régime de pensions du Canada a droit à 100 % de ses cotisations, et que tous les efforts doivent être fait pour s'assurer que tous les bénéficiaires reçoivent 100 % de leur droit à des prestations;

ET ATTENDU QU'IL semble que la principale cause du "fichier d'attente" est le fait que les numéros d'assurance sociale ne correspondent pas au nom du détenteur de carte, et entre autres choses;

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES que le Conseil consultatif du Régime de pensions du Canada recommande au Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ce qui suit:

1. Qu'une priorité soit accordée à des discussions avec Revenu Canada concernant:

   a) l'accessibilité par le RPC, Approvisionnements et Services Canada, et Emploi et Immigration Canada, aux renseignements du formulaire T1 concernant uniquement les sujets relatifs aux cotisants au RPC (employeurs et employés), tels:

      i Code
      ii Numéro d'assurance sociale
      iii Nom et prénom
      iv Gains et cotisations
      v Numéro de T4
      vi Code de l'employeur
      vii Date de naissance
      viii Changement de nom; et

   b) L'encouragement à procéder le plus tôt possible à l'installation du matériel de base de données "en direct" requis qui permettrait à tous les organismes gouvernementaux ayant besoin d'avoir accès aux renseignements sur les cotisants au RPC et aux "fichiers maîtres sur les contribuables"; et

c) La mise en oeuvre du "projet pilote de Winnipeg" dans tous les centres fiscaux du Canada, à la suite d'une analyse coûts-avantages; et

d) La mise en application de la nouvelle législation imposant l'exigence d'un numéro et d'une carte d'assurance sociale que l'employeur doit remettre à ses employés à l'intérieur du nombre de jours prescrit avant d'obtenir un permis de travail; et

e) Un encouragement à Revenu Canada pour qu'il continue à améliorer les textes de sa brochure intitulée "Cotisation au RPC et Table des primes de l'assurance-chômage" concernant le RPC; et

f) Un encouragement à Revenu Canada pour qu'il institue un meilleur moyen de validation des cotisations au RPC versées par les employeurs.

2. Et que d'autres discussions soient engagées avec Emploi et Immigration Canada concernant:

a) L'application de l'article 127 de la Loi sur l'assurance-chômage qui traite du "changement de nom" (ses conseillers juridiques sont d'avis que cet article ne peut être appliqué); et

b) Des mesures immédiates que le ministère devrait entreprendre pour mettre à jour ses fichiers concernant la concordance requise d'un numéro d'assurance sociale et d'un nom (il serait nécessaire d'avoir accès aux renseignements du formulaire T1 de Revenu Canada); et

c) Une nouvelle rédaction des renseignements contenus dans la brochure intitulée "Guide des employeurs, comment compléter le dossier d'emploi" afin de mieux décrire la nécessité d'une concordance précise du numéro d'assurance sociale et du nom; et

d) Une considération accordée par Emploi et Immigration visant à formuler une politique voulant que toutes les personnes soient encouragées à demander un numéro et une carte d'assurance sociale:

i) Au moment où une demande est placée concernant l'enregistrement d'un nouveau-né (participation des provinces);

ii) Au moment où une personne dépose une demande d'immigration au Canada;

iii) Au moment où une demande est faite pour obtenir une licence de mariage ou un changement de nom (femmes) (participation des provinces).

3. Et en outre, qu'une priorité soit accordée à des discussions avec Approvisionnements et Services Canada concernant:

a) L'accès en direct aux données détenues par Revenu Canada concernant les renseignements de la T1 sur les cotisants au RPC, particulièrement le numéro d'assurance sociale, le nom, le changement de nom, etc.; et

b) Une autre méthode de mémorisation ou de conservation de données informatiques sans transférer ces renseignements sur microfilm qui est d'une brève durée et coûte très cher à explorer (main-d'oeuvre abondante).

B. ATTENDU QUE le Comité a discuté des mesures qui peuvent ou pourraient être entreprises par l'Administration auprès des divers organismes faisant affaire avec le RPC pour réduire la taille du fichier d'attente;

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES que le Conseil consultatif du Régime de pensions du Canada, par l'entremise du Bureau du Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, demande que l'administration des divers organismes gouvernementaux ait des responsabilités du fonctionnement du Régime de pensions du Canada pour entreprendre ce qui suit:

a) Que d'ici deux ans, l'administration appropriée du RPC vérifie auprès de la Social Security Administration des Etats-Unis les résultats de l'étude de faisabilité demandée par les employeurs concernant la validation des numéros d'assurance sociale des nouveaux employés grâce à une ligne sans frais d'appel; et

b) Que l'administration du RPC étudie la possibilité d'éliminer du fonds des comptes de cotisants qui ont été inscrits au même nom par des moyens frauduleux; et

c) Que l'administration du RPC envisage la possibilité de regrouper en catégories les cotisants du fichier d'attente selon la nature de leur travail, par exemple, établissements de restauration minute, agriculture, etc.; et

d) Que l'administration du RPC s'informe de ceux qui sont chargés du stockage des archives, en particulier sur microfilm, et d'une méthode de préservation ou d'extension de la durée de conservation, ou de la possibilité de transférer les renseignements stockés sur microfilm sur des bandes ou des disques de traitement de données.

MEMBRES DU
CONSEIL CONSULTATIF DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Mai 1989

Président

Louis Erlichman	- OTTAWA (Ontario)

Vice-Président

Marcel Le Houillier	- MONTRÉAL (Québec)

Membres

Robert Apsey	- ISLINGTON (Ontario)
Harvey Atkinson	- EDMONTON (Alberta)
William Black	- HALIFAX (Nouvelle-Écosse)
William Y. Crawford	- VANCOUVER (Colombie Britannique)
Starr Dashwood	- SAINT JEAN (N.-B.)
Geraldine Gilliss	- OTTAWA (Ontario)
William Harris	- ST. JOHN'S (Terre-Neuve)
Charles Hogan	- SUMMERSIDE (I. du P.-E)
Sharon Kelley	- SASKATOON (Saskatchewan)
Richard Madsen	- Englehart (Ontario)
Royce Moore	- VERNON (Colombie Britannique)
Joan Prevalnig	- WINNIPEG (Manitoba)
Frank Romano	- STRATFORD (Ontario)
Hayden Smith	- CALGARY (Alberta)